



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Courrier établi par : Cédric Scarpellini
Service des Relations internationales
Tél : 466 966 237
Courriel : cscarpellini@chd.lu

Aux Membres de la Commission de
l'Agriculture, de la Viticulture, du
Développement rural et de la Protection des
consommateurs

Luxembourg, le 06 juin 2018

Objet : Renvoi dossier européen COM(2018)392

Madame la Députée,
Monsieur le Député,

J'ai l'honneur de vous informer du renvoi du dossier européen relevé ci-après à la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs.

COM(2018)392 Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune (les «plans stratégiques relevant de la PAC») et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), et abrogeant le règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (UE) n° 1307/2013 du Parlement européen et du Conseil

COM(2018)392-2 Annexe

SWD(2018)301-1 COMMISSION STAFF WORKING DOCUMENT

SWD(2018)301-2 COMMISSION STAFF WORKING DOCUMENT

SWD(2018)301-3 COMMISSION STAFF WORKING DOCUMENT

Le dossier précité relève du contrôle du principe de subsidiarité.



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Résumé :

Conformément à son programme de travail pour 2017, la Commission a procédé à une large consultation sur la simplification et la modernisation de la PAC dans une optique d'optimisation de sa contribution aux dix priorités de la Commission et aux objectifs de développement durable (ODD). Ce processus consultatif a essentiellement porté sur des priorités d'action spécifiques pour l'avenir, sans préjuger des dotations financières qui seront allouées à la PAC dans le prochain cadre financier pluriannuel. Il a comporté, outre une large consultation, une analyse des éléments probants disponibles sur les performances de la PAC, y compris des avis pertinents de la plateforme REFIT. Les résultats ont été présentés dans la communication adoptée le 29 novembre 2017 et intitulée « L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture ». Cette communication permet un dialogue structuré sur la future PAC, tant au sein des institutions européennes qu'avec les parties intéressées. Elle met en exergue les défis, les objectifs et les pistes d'action possibles pour une PAC « à l'épreuve du temps », plus simple, plus intelligente et plus moderne, qui assure la transition vers une agriculture plus durable. La présente proposition est parfaitement cohérente avec les objectifs du traité relatifs à la PAC. Elle modernise et simplifie la manière dont les dispositions du traité sont mises en œuvre.

Le dossier précité peut être consulté sur le site web www.ipex.eu. Vous trouverez la liste des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux du 17 mai au 2 juin 2018 ainsi que les résumés des documents méritant un examen détaillé sur le portail de la Chambre.

Veillez agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de mes salutations très distinguées.

Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés